



Refus d'indemnisation pour non présentation de la clé d'origine

Par **Blandine**, le **08/12/2009** à **15:46**

Bonjour,

suite au vol de ma mobylette, mon assurance refuse de me rembourser car je n'ai en ma possession qu'un double de clé et non la clé d'origine.

L'assureur a -t-il le droit de bloquer ainsi mon dossier ?

Merci de votre réponse